DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022.11.148.B
Attribution des aides sports 2022

LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **28**
Nombre de présents: **26**
Nombre de pouvoirs: **0**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s):
Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221124-2022_11_148B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2022
Affichage : 08/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.11.148.B**
SPORT - POLITIQUE SPORTIVE	Rapporteur : Monsieur DEZIER

ATTRIBUTION DES AIDES SPORTS 2022

Par délibération n°102 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique libellée *« soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité ».*

Par délibération n°103 du 15 mars 2018, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Par délibération n°91 du 19 mai 2022, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux critères d'attribution de subventions aux sportifs et clubs de haut niveau dans le cadre sa compétence facultative en matière de sport.

Le champ d'application de la compétence facultative *« soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité »* comprend deux axes :

1. Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire.
2. Soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget primitif alloué à ce dispositif pour 2022 est de 141 000 €.

Les demandes sont instruites en cours d'année selon le rythme suivant :

- le soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire lors du 1er trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2ème trimestre.
- Une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération, 6 nouvelles demandes de soutien financier.

- ❖ Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire : une demande supplémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221124-2022_11_148B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Il est proposé de retenir cette manifestation, détaillée en annexe, pour un montant global de 5 000 €.

En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le soutien de GrandAngoulême lors de la manifestation selon les possibilités de l'organisation (annonces micro, chaussettes Vauban, logo GrandAngoulême sur supports de communication, site internet, réseaux sociaux…).

- ❖ Soutien aux clubs amateurs de haut niveau, clubs amateurs semi-professionnels et sportifs individuels du territoire : 1 demande de club amateur, 3 demandes pour des sportifs inscrits sur liste ministérielle, et un soutien exceptionnel en raison des résultats sportifs et du projet de l'athlète.

Il est proposé de retenir ces associations, détaillées en annexe, pour un montant global de 10 100 €.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2022/2023. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de ces subventions, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER aux associations suivantes, un montant total de subventions de 15 100 € pour les manifestations sportives décrites en annexe, et en soutien au niveau de pratique des associations ou sportifs, soit :

- Comité Départemental de pétanque Charente : 5 000 €
- La Couronne GrandAngoulême Judo : 8 600 €
- JSA Triathlon : 1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations,

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 40 et fonction 415.

Pour : 26 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20221124-2022_11_148B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2022
Affichage : 08/12/2022

Soutien aux évènement sportifs d'envergure communautaire: 3 demandes

Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité en 2022	Montant proposé
Comité Charente de pétanque	24ème Coupe d'Europe des clubs dont la 4ème fois à St-Yrieix. Du jeudi 10 novembre au dimanche 13 novembre. Budget prév: 96 000 €	Changement de format, 32 équipes (soit 32 pays) à la place de 16 (en 2018 et 2019). Renouvellement pour 3 années consécutives de compétition sur le site de St-Yrieix. Sollicite la prise en charge des transports.	2018 – 700 € 2019 – 3 000 € 2020 – annulation Covid 2021 – 4 714 €	5 635 €	5 000 €
Sous-total					**5 000 €**

Soutien aux clubs amateurs de haut niveau: 5 demandes

Association	Niveau de pratique et montant proposé	Motif et montant de la prime proposé	Montant voté
La Couronne GrandAngoulême Judo (LCGA Judo)	1ère division (1er niveau amateur) 6 000 €	Titres nationaux et internationaux – effort de mutualisation – 650 adhérents 1 000 €	7 000 €
Sous-total			**7 000 €**

Soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle: 2 sportifs

Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide	Nom de l'athlète	Montant sollicité	Montant voté
JSA Triathlon	Athlète non répertorié sur liste ministérielle, mais participe régulièrement aux championnats du monde. Sportif professionnel, formé sur le territoire et qui revient s'installer sur le territoire.	Clément MIGNON	5 000 €	1 500 €
La Couronne GrandAngoulême Judo (LCGA Judo)	2 sportives Espoirs 400 €	Fathi DUPUIS Keziah HARVENT	Aucun (Forfait)	800 €
La Couronne GrandAngoulême Judo (LCGA Judo)	1 sportive Relève 800 €	Marie DESANGLE	Aucun (Forfait)	800 €
Sous-total				**3 100 €**
TOTAL				**15 100 €**